

Aéro Biodiversité publie son rapport national 2024

L'année 2024 a été marquée par la présence de l'association sur 16 nouvelles plateformes aéroportuaires, une équipe renforcée sur le terrain, le déploiement de nouveaux protocoles d'inventaires nocturnes et l'évolution du label aérobio.

Aéro Biodiversité poursuit sa croissance en 2024 avec une présence sur 75 terrains aéronautiques répartis sur l'ensemble du territoire français.



Copyright Aéro Biodiversité

La France compte près de **500 aérodromes** recouverts en grande partie de **prairies aéronautiques**, soit une surface d'environ 337 km² d'espaces verts.

Ces espaces, qui représentent en moyenne **73 % de la superficie d'un aérodrome**, constituent un **grand potentiel d'accueil de la biodiversité**.

Créée il y a dix ans, l'association a pour mission d'évaluer et d'améliorer la biodiversité des terrains aéronautiques, ainsi que d'identifier les bonnes pratiques de gestion des plateformes tout en respectant la sécurité sur les aéroports.

Cette démarche a été incluse dans la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité** à travers laquelle Aéro Biodiversité a été reconnue par les pouvoirs publics pour son engagement en faveur du patrimoine naturel. La fiche du chapitre « prairies » de la SNB3 mentionne ainsi l'activité de l'association et fixe des **objectifs à l'horizon 2030**.

Aéro Biodiversité publie son **rapport national annuel** regroupant les méthodes et les résultats de ses inventaires, ainsi que les actions menées en 2024.

16 NOUVELLES PLATEFORMES ET 75 TERRAINS PROSPECTÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Les activités d'Aéro Biodiversité couvrent l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que trois départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin).

La région **Occitanie** est toujours la plus prospectée par l'association avec **15 terrains en 2024** ; la région Pays de la Loire est davantage représentée que les années précédentes avec de nouvelles études menées sur les aéroports de Nantes et de Saint-Nazaire, et l'ex-région Auvergne est pour la première fois représentée depuis 2015 avec l'adhésion de l'aéroport de Clermont-Ferrand.

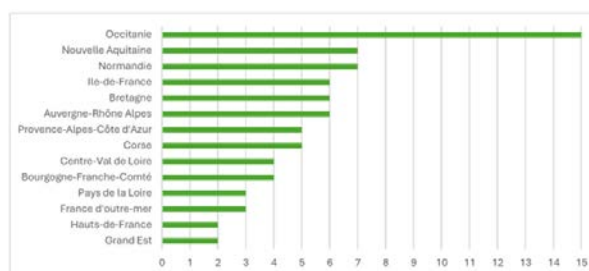


Figure 3 : Nombre de terrains par région

Depuis la création de l'association en 2015, le cumul du nombre de terrains a dépassé la barre symbolique des **100 terrains prospectés** soit un cinquième du nombre total de terrains aéronautiques en France.

LES 16 NOUVEAUX TERRAINS EN 2024

8 Aéroports : Bergerac-Dordogne Périgord, Le Castellet, Clermont-Ferrand–Auvergne, Feurs–Chambéon, Grenoble Alpes Isère, Libourne–Les Artigues de Lussac, Nantes-Atlantique, Saint-Nazaire–Montoir.

4 Aérodromes FFA (Fédération Française d'Aviation) : Amboise Dierre, Tîl-Chatel, Feurs-Chambéon, Saint-Valéry–Vittefleury.

3 Terrains FFVP (Fédération Française du Vol Planeur) : Aéroport de Limoges–Bellegarde, Aérodrome de Maubeuge–Élesmes, Aérodrome de Carpentras.

Aérodromes FFP (Fédération Française de Parachutisme) : Pamiers-Les-Pujols, Lyon-Corbas.

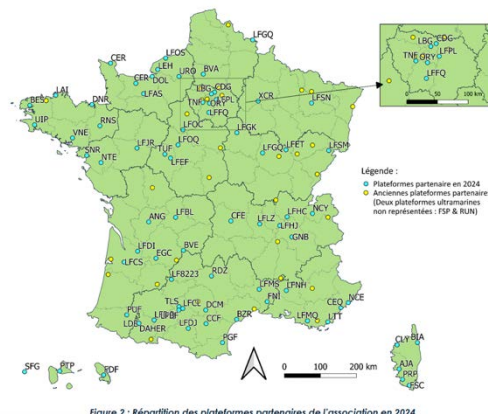


Figure 2 : Répartition des plateformes partenaires de l'association en 2024

36 000 DONNÉES D'INVENTAIRE EN 2024 ET PLUS DE 140 000 DONNÉES COLLECTÉES DEPUIS 2015 !

L'équipe de naturalistes d'Aéro Biodiversité compte **24 collaborateurs en 2024** (6 permanents salariés en CDI, 16 saisonniers, 1 alternant et 1 stagiaire). Elle est chargée d'assurer **l'évaluation et le suivi de la biodiversité, d'animer les programmes de sciences participatives et d'accompagner les plateformes partenaires** vers une démarche de préservation et d'amélioration de la biodiversité.

Les naturalistes se **déplacent en binôme** - généralement un spécialiste en ornithologie et un en botanique – 2 à 3 fois par an sur chaque plateforme. Les visites s'effectuent au printemps, en début d'été et à l'automne (et en février, juin et octobre pour les Antilles).

- **Trois activités essentielles : inventories, améliorer et sensibiliser**

INVENTORIER : L'une des activités fondamentales de l'association est **d'inventorier la biodiversité** présente sur les terrains aéronautiques, des zones peu prospectées d'un point de vue naturaliste par rapport à la richesse en biodiversité qui peut être présente.

Les observations collectées par Aéro Biodiversité sont importantes pour acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité ordinaire en France et **alimenter les bases de données scientifiques au niveau national**. Ce sont ainsi **36 000 données qui ont été collectées en 2024** et **portées à l'inventaire national du SINP** (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel), portail de diffusion de la connaissance de la biodiversité française administré par le **Muséum national d'histoire Naturelle (MNHN)**.

Outre les protocoles classiques de sciences participatives (SPIPOLL, Vigie-Chiro, EPOC...), l'association a déployé **des protocoles et techniques d'inventaires complémentaires** sur certains terrains, tels que : les **inventaires de papillons nocturnes (hétérocères)** au moyen d'une lampe spéciale appelée LepiLED ; le protocole « **Opération escargots** » au programme de sciences participatives QUBS (QUalité Biologique des Sols) et l'acquisition **d'un piège photographique** pour détecter la présence de la faune nocturne.

AMÉLIORER : En partant de cette démarche scientifique, des **recommandations de gestion des prairies aéroportuaires sont faites aux gestionnaires** dans le but de protéger et d'améliorer la biodiversité, tout en respectant la sécurité. La sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité représente une partie

essentielle des travaux de l'association et est assurée par la présentation des protocoles mais également par des animations.



Parmi les nouvelles espèces observées en 2024, une donnée est particulièrement marquante puisqu'il s'agit seulement de la deuxième observation en France : elle concerne un odonate, **la Lindénie à quatre feuilles** (*Lindenia tetraphylla*) qui a été vu sur une plateforme aéroportuaire corse. Cette libellule très rare est présente sur le pourtour du bassin méditerranéen.

Étant donné la rareté de l'observation en France, un article sera prochainement publié sur cette donnée dans la revue Martinia (<https://martinia.insectes.org/>).

Aéro Biodiversité **collabore** également avec des **associations naturalistes ou des structures locales**, comme par exemple certaines structures locales de la LPO, ou bien le Groupe Chiro Corse, Bretagne Vivante ou encore le Parc National de Guadeloupe...).

« Les aéroports sont des prairies qui sont des refuges de la biodiversité. Il faut donc protéger ces espaces verts et lutter contre les artificialisations non nécessaires. L'évaluation et la connaissance sont des facteurs essentiels à sa préservation de cette biodiversité. Les terrains aéronautiques représentent ainsi des trames écologiques et il faut faire en sorte que les aéroports soient des nœuds dans ce réseau et qu'ils apportent tout leur potentiel. »
François Bouvier, Président du comité scientifique d'Aéro Biodiversité.

SENSIBILISER : L'association va également à **la rencontre du grand public et des professionnels** pour partager ses connaissances et sensibiliser à la protection de la biodiversité comme lors de la journée organisée en Bretagne avec tous les aéroports, partenaires ou non ; la journée annuelle Biodiversité organisée à la DGAC en partenariat - avec l'UAF ; les animations réalisées avec l'association « rêves de gosses » ; ou lors du tour de France des jeunes pilotes organisé par la FFA tous les deux ans.

FOCUS SUR LES ZONES HUMIDES

L'année 2024 a été très humide en France avec un excédent de précipitations d'environ 15 % par rapport aux moyennes, ce qui la positionne parmi les 10 années les plus pluvieuses depuis 1959.

La quasi-totalité des zones aéroportuaires comportent au moins une zone humide (naturelles et/ou artificielles) ce qui en fait un sujet majeur, d'autant qu'elles assurent un **rôle écologique crucial** étant donné les services écosystémiques qu'elles supportent. On estime **qu'environ 30 % des espèces végétales ou remarquables, en France, se développent dans les zones humides et près de la moitié des espèces d'oiseaux** sont dépendantes de ces zones, soit pour leur nidification, soit pour leur nourrissage. Les zones humides jouent également un rôle très important dans la **gestion de ressource en eau et dans la captation de carbone**.

Si la gestion des zones humides est régie par des réglementations strictes, en **contexte aéroportuaire ces zones ne sont pas soumises à une réglementation ou des préconisations spécifiques de la DGAC**, comme c'est le cas pour les prairies par exemple. L'association Aéro Biodiversité accompagne les aéroports partenaires pour une meilleure gestion de ces zones en préconisant par exemple les opérations de curage et de faucardage, l'entretien des berges ou encore l'aménagement de bassins de rétentions artificiels.

LE LABEL AÉROBIO

Après une suspension de la démarche de labellisation en 2023, afin de permettre aux équipes d'Aéro Biodiversité d'affiner les critères du label, **les candidatures ont été réouvertes en 2024**.

Les 3 aéroports qui avaient servi de plateforme test pour le lancement du label en 2021 ont recandidaté cette année : **Paris-Orly, de Perpignan-Sud de France et de Tarbes-Lourdes**.

Contact Presse : Muzé Communication - Lamia BERGAMO - 01 84 79 61 03 - lbergamo@muzecomcommunication.fr

D'autres plateformes se sont lancées dans la démarche comme **l'aéroport de Pau-Pyrénées ou encore l'aéroport Guadeloupe Pôle-Caraïbes** qui est la première plateforme outre-mer à être labellisée. Les résultats ont été annoncés le 6 février 2025, lors de la cérémonie de remise des labels à l'aéroport de Paris Orly.

Rappelons que le label a été initié par l'association en 2020 afin de valoriser le travail et l'engagement des terrains aéronautiques inscrits dans la démarche Aéro Biodiversité. Le label est basé sur l'évaluation de différents critères qui s'inscrivent dans 4 thématiques que sont : la biodiversité, l'investissement du personnel, la communication et l'ancrage territorial.

« Nous constatons un engagement croissant du secteur de l'aérien en faveur de la protection de la biodiversité. Les très nombreux candidats au label aérobio en 2025, montrent l'intérêt de cette démarche que nous devrions étendre à tous les aéroports l'an prochain » **Lionel Guérin**, Président de l'association Aéro Biodiversité.

À propos d'Aéro Biodiversité

Créée en 2015, Aéro Biodiversité est une association dont les objectifs sont d'évaluer, d'améliorer et de faire connaître la biodiversité en milieu aéroportuaire : 1 - Évaluer la biodiversité : par la science participative, en s'appuyant entre autres sur les protocoles de Vigie Nature développés par le Muséum national d'Histoire naturelle ; 2 - Améliorer la biodiversité : en mettant en place, avec les aéroports partenaires, des actions permettant de préserver la richesse des espèces animales et végétales sur les espaces verts aéroportuares ; 3 - Faire connaître la biodiversité : à travers des campagnes de promotion et d'éducation à destination des professionnels de l'aérien mais également du grand public (expositions, séminaires, ateliers, visites sur le terrain, etc.). Aéro Biodiversité, qui compte parmi ses adhérents une cinquantaine d'aéroports et groupes d'aéroports ainsi que 3 compagnies aériennes, a rassemblé depuis sa création plus de 140 000 données d'observation. L'association, présidée par Lionel Guérin, compte des experts naturalistes et écologues spécialisés, entre autres en botanique et en ornithologie. Le comité scientifique indépendant et bénévole est présidé par François Bouvier, attaché honoraire au Muséum national D'Histoire naturelle. Pour en savoir plus : www.aerobiodiversite.org

Retrouvez le rapport complet [ici](#)